

Décision

Générale

colonial

Décision n° 81-438-1933 Secours.

n° 81-438-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mai 1933

Numéro JO

n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro

31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

un secours temporaire annuel de 480 francs l'an a été accordé à la nommée Aouala Ali, veuve du garde de 1re classe de la milice indigène, fiouled Ouarsamah, mle 234. Ce secours sera mandaté au profit de l'intéressés, par quart et par trimestre échu, pour compter du 1er avril 1933.